

## *La place du Roudet*



*Trou du Roudet vu depuis la rue Béranger (1972)*

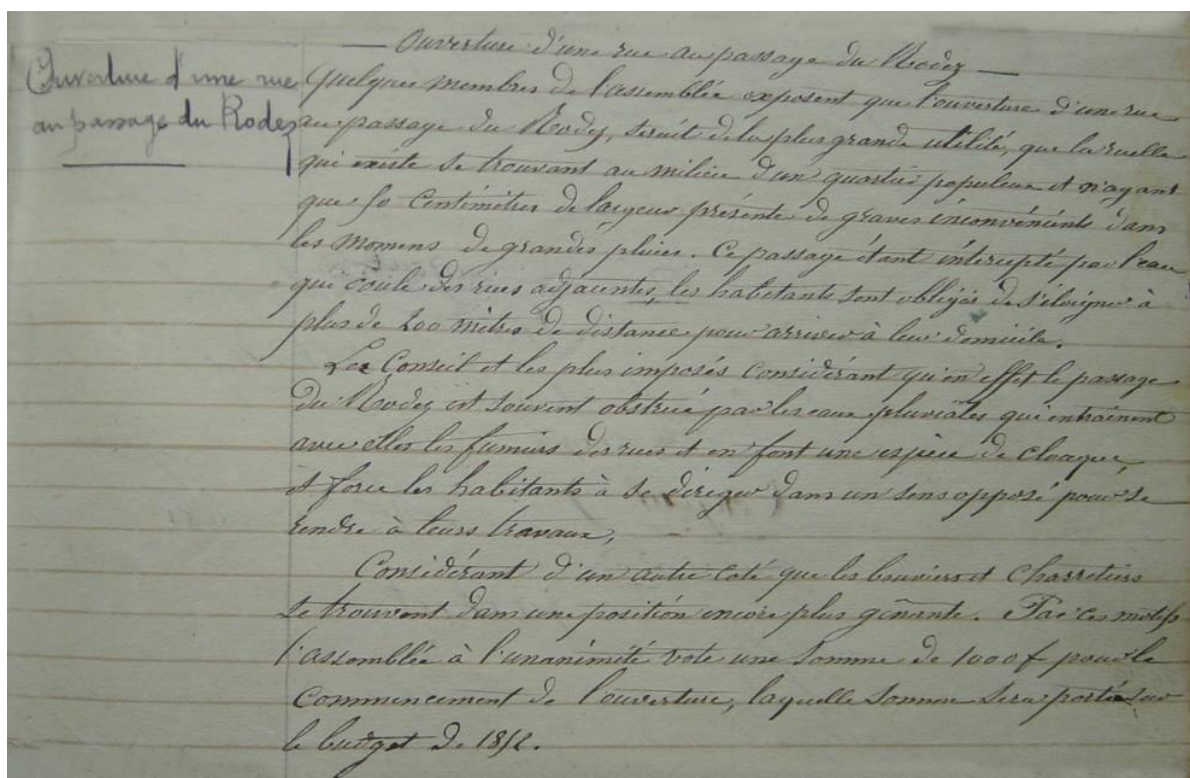
# La place du Roudet

Le « trou du Roudeix » était un passage médiéval sous les remparts du bourg d'Aubièrre, créé par les habitants pour accéder plus rapidement à leurs héritages à l'est du village : quartier du Massadou (entre la rue Nationale actuelle et l'Artière, couverte aujourd'hui) ou bien le quartier de la Treille (hors les murs entre les Foisses et l'Artière).

Le roudeix est l'ancien nom de forme occitane du charron, fabricant de roues des charrettes<sup>1</sup>. A Aubièrre, ce nom de métier est trouvé sous plusieurs formes : rodez, rodier, roudeir, roudeix ou roudet.

## D'un « trou » voici une place !

L'idée d'une ouverture de rue en lieu et place du « trou du Rodez », on la trouve la première fois dans le registre des délibérations du Conseil municipal, en date du 23 mai 1851. Lors de cette séance, on hésite encore sur l'emplacement de la nouvelle rue.



D.C.M. du 23 mai 1851 (A.C. Aubièrre)

« Quelques membres de l'Assemblée exposent que l'ouverture d'une rue au passage du Rodez, serait de la plus grande utilité, que la ruelle qui existe se trouvant au milieu d'un quartier populaire et n'ayant que 50 centimètres de largeur présente de graves inconvénients dans les moments de grandes pluies. Ce passage étant intercepté par l'eau qui coule des rues adjacentes, les habitants sont obligés de s'éloigner à plus de deux cents mètres de distance pour arriver à leur domicile.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> -Roudeix : un des charrons d'Aubièrre, François Chirol, qui vivait au XVIII<sup>ème</sup> siècle, avait même pour sobriquet « Roudait ». Sa forge se trouvait dans la rue Béranger actuelle, tout près du fameux « trou du Roudeix ».

<sup>2</sup> - Les habitants sont en effet obligés de passer par les Ramacles (ou mieux par le « trou de l'Homme », rue Voltaire ; la rue Cote-Blatin n'était pas encore ouverte entre la rue Voltaire et la rue Nationale), ou bien d'emprunter la rue Saint-Antoine, pour accéder soit au quartier du Massadou soit au quartier de la Treille.

Le Conseil et les plus imposés considérant qu'en effet le passage du Rodez est souvent obstrué par les eaux pluviales qui entraînent avec elles les fumiers des rues et en font une espèce de cloaque et force les habitants à se diriger dans un sens opposé pour se rendre à leurs travaux.

Considérant d'un autre côté que les bouviers et charretiers se trouvent dans une position encore plus gênante. Par ces motifs, l'Assemblée à l'unanimité vote une somme de 1.000 f pour le commencement de l'ouverture, laquelle somme sera portée sur le budget de 1852. »

Une délibération du conseil municipal d'Aubière, en date du 4 mai 1852, rapporte que les élus, assistés des plus imposés de la commune, « ont voté une imposition extraordinaire de 500 francs, recouvrable en un an à partir de 1853, pour l'acquisition de bâtiments nécessaires à l'ouverture d'une rue appelée passage du Rodez. »

ouverture du passage du rodez  
 le Conseil Considérant que les crédits portés au budget précédent sont insuffisants pour faire l'acquisition des bâtiments nécessaires à l'ouverture du passage du rodez vote une somme de 500f

Approuvé et arrêté par le Préfet le 7 juillet 1852 (photo ci-dessous de l'envoi de l'arrêté préfectoral).

Clermont le 7 juillet 1852

Commune  
 d'Aubière.

Messieurs le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser une expédition de l'arrêté de ce jour qui autorise la commune d'Aubière à s'imposer extraordinairement en 1853 une somme de cinq cents francs pour l'ouverture d'une nouvelle rue.

Je vous prie de vouloir bien mettre en mesure d'obtenir l'autorisation nécessaire pour passer acte d'acquisition au nom de la commune d'Aubière des bâtiments destinés à l'ouverture de la rue du Rodez.

Je vous prie d'adresser, avec le procès-verbal d'expertise de ces immeubles, le consentement de vendre des propriétaires, et une délibération du conseil municipal sur l'évaluation des bâtiments, et les conditions de la vente.

Agnez, Messieurs le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet du Sud de la Dôme,  
 POUR LE PRÉFET  
 Le Conseil de Préfecture délégué  
 Lallez

N. le Maire d'Aubière

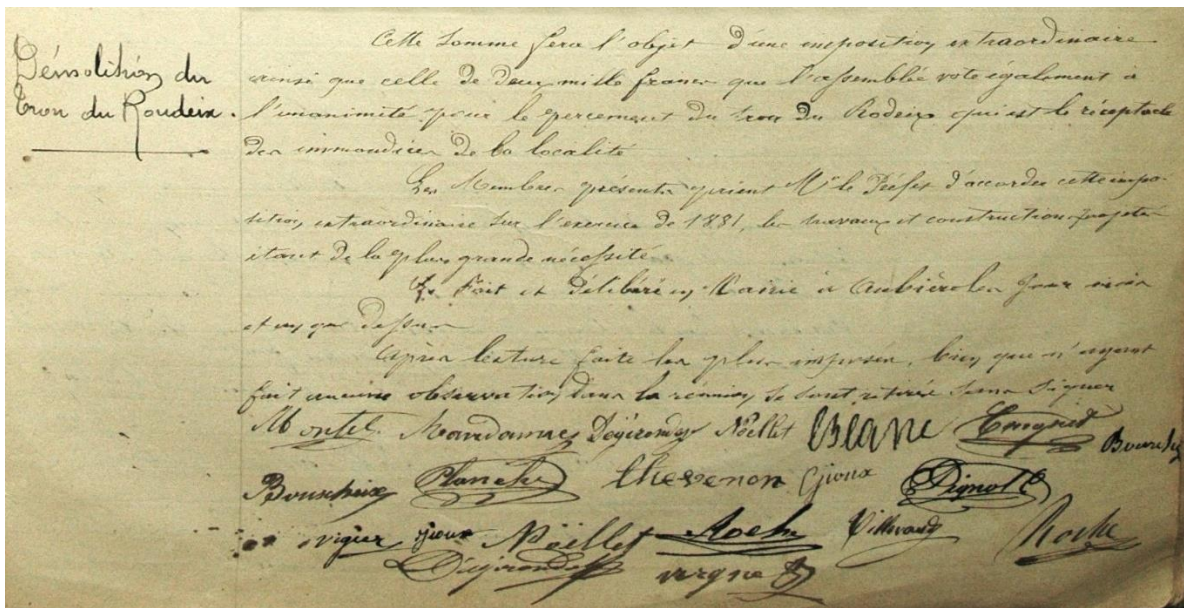
Le projet est abandonné jusqu'au 5 mai 1854, où l'on hésite encore entre deux passages pour tracer la nouvelle rue :

— Ouverture d'une rue au passage du Coudy —  
M<sup>r</sup> le Maire a rappelé au conseil que par délibération en date du 3 mai 1851 il a été voté une somme de 1000 F qui a été perçue en 1852 pour l'ouverture de la rue du Coudy et qui au autre crédit de 500 F figure également sur le budget de l'année suivante pour le même objet, il propose de porter cette somme qui est actuellement disponible sur le chapitre additionnel de l'exercice de la présente année afin de mettre au plus tôt possible ce projet à exécution. M<sup>r</sup> le Maire a aussitôt déposé sur le bureau un plan et un procès verbal d'expertise des immeubles à acquies pour la construction de cette rue, et a fait connaître que le prix de cette estimation quoiqu'elle soit assez haut n'était pas accepté par les propriétaires des dits immeubles. Les prétentions de ces derniers étant trop exagérées, il est indispensable dans l'intérêt de la commune de recourir aux voies de l'expropriation. M<sup>r</sup> le Président fait remarquer que cette nouvelle rue peut être tracée dans deux endroits et qu'il y aurait à choisir le côté qui paraîtrait le plus avantageux pour les commerçants et le moins dispendieux, l'un ferait disparaître le passage du Coudy qui existe, et l'autre ferait suite à la rue qui descend du Château pour déboucher dans une ouverture autre rue qui s'écarte un peu du dit passage.  
Le conseil, vu la délibération en date du 3 mai 1851 par laquelle il a été voté une somme de 1000 F pour la construction de la rue proposée  
Vu le plan et le procès verbal d'expertise dressés par M<sup>r</sup> Moins géomètre expert.  
Considérant que les motifs exprimés dans la dite délibération pour l'ouverture du passage du Coudy ont été souvent l'objet de vives réclamations de la part des habitants qui voient avec plaisir que ce projet put se réaliser.  
Approuve le plan et le procès verbal d'estimation qui lui sont soumis et autorise M<sup>r</sup> le Maire à poursuivre l'expropriation des immeubles à acquies, et qui appartiennent aux Messis Mûble Le Corps, La veuve Cherin et à Amable Joyen indiqués au plan par les n<sup>os</sup> 1, 2, et 3.  
A cet effet l'assemblée est d'avis de porter sur le budget additionnel la somme de 1500 F déjà perçus, et voté en outre la somme nécessaire pour faire face à toutes les dépenses qui seront prélevées au moyen de centimes additionnels par annuités de 500 F en 2. 1000 F suivant que les dispositions du budget le permettent.

D.C.M. du 5 mai 1854 (A.C. Aubière)

De plans en expertises, et bien que le budget soit augmenté, les élus ne trouvent pas d'accord, malgré la forte volonté des habitants à voir ce projet se réaliser.

Remis à l'ordre du jour en 1880 :



D.C.M. du 27 mai 1880 (A.C. Aubière)

« Le 27 mai 1880

Cette somme fera l'objet d'une imposition extraordinaire ainsi que celle de deux mille francs que l'Assemblée vote également à l'unanimité pour le percement du trou du Rodeix, qui est le réceptacle des immondices de la localité.

Les membres présents prient Mr le Préfet d'accorder cette imposition, extraordinaire sur l'exercice de 1881, les travaux et constructions projetés étant de la plus haute nécessité.

Fait et délibéré en Mairie d'Aubière, les jour, mois et an que dessus.

Après lecture faite, les plus imposés, bien que n'ayant fait aucune observation dans la réunion, se sont retirés sans signer. »

Ont signé : Montel, Randanne, Dégironde, Noellet, Blanc, Cougout, Bourcheix, Bourcheix, Planche, Thévenon, Gioux, Pignol, Vigier, Jioux, Noellet, Roche, Villevaud, Roche, Dégironde, Vergne.

Ces signatures n'y changeront rien, ce projet est abandonné une nouvelle fois.

Et les années passent...

\* \* \*  
\* \*  
\*



*Le trou de Roudet était assez large pour le passage de l'homme bien coiffé à la B... rose.  
(Cliché de 1972, vue de la rue Nationale, collection Marion, comme celle de la couverture)*

Il sera rediscuté en vain le 22 août 1905 (délibération, archives communales d'Aubière) :

Grand projet pour le percement du trou du Roudeix du trou du Roudeix.  
 1<sup>er</sup> Renvois à la Commission des Travaux publics, un projet exécuté par M. Mazen expert et déposé sur le bureau du Conseil par M. Villeraud ce joint, pour percer la rue dite

Cette fois, cela semblait sérieux. Un plan avait été établi en septembre par Michel Mazen, expert-géomètre.<sup>3</sup>



Plan de 1905 (Archives communales d'Aubière).

Finalement, ce seront les bâtiments Planche (à droite) qui seront abattus ; la maison Mazen sera conservée.

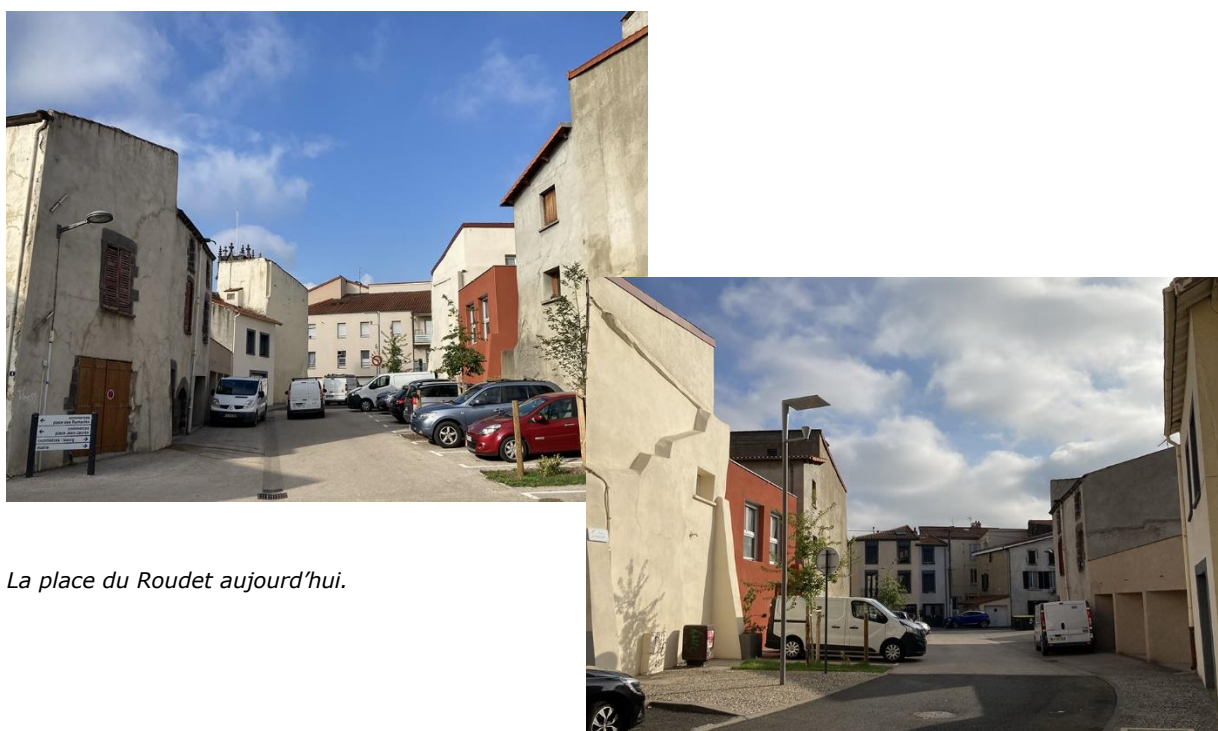
<sup>3</sup> - Michel Mazen : Né le 25 janvier 1862 à Beaumont, d'un père Aubiérois et d'une mère Beaumontoise ; il épouse à Aubière, une Aubiéroise, Anne Moins, le 12 mai 1891.

Le percement de la rue sera enfin réalisé dans le milieu des années 1970 par la municipalité du Docteur Digue.



*(Cliché de septembre 1978, Collection Marion)*

Les bâtiments Planche, entre la rue Béranger et la rue Nationale, seront démolis et permettront de créer la place du Roudet que l'on connaît aujourd'hui.



*La place du Roudet aujourd'hui.*

Sources : *Archives communales d'Aubière, Archives privées.*

© - Pierre Bourcheix, pour le texte et les photos, 2024